



Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans ce cadre, TEKSIAL SASU s'engage à vous apporter:

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
		d'une valeur de € dans le cadre des travaux suivants (1
□un audit ou conseil personnalis	sé remis sous forr	ne écrite au bénéficiaire (valeur =);
□ un prêt bonifié d'un montant d bonification =);	e euros propos	sé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la
un bon d'achat pour des produ	its de consommati	ion courante d'un montant de euros ;
✓ une prime d'un montant de 214	1.03 euros ;	

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Pompe à chaleur de type air/air	BAR-TH-129	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees

au bénéfice de : COMPAGNON THOMAS 33 Rue du Collège Technique 33320 Eysines

Date de cette proposition: 03/05/2022

Signature:

/!\ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

monexpert-renovation-energie.fr 0 800 94 65 65

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE : https://www.faire.gouv.fr



En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6° de l'article L. 611-1 du code de la consommation), après avoir obtenu une réponse écrite non satisfaisante à votre réclamation :

Par lettre simple: Médiateur pour le Groupe ENGIE, TSA 27601, 59973 Tourcoing CEDEX

Par internet : https://www.mediateur-engie.com/ Par courriel : mediateur-contact@engie.com

Pour faciliter la prise en charge de votre demande, il est recommandé de transmettre au Médiateur les éléments de votre litige